

# EPAGE DU BASSIN VERSANT DE LA GROSNE

## COMPTE-RENDU DU COMITE SYNDICAL

### SEANCE DU 30 mars 2023

L'an deux mil vingt-trois, le trente mars à dix-neuf heures.

Le Comité Syndical de l'EPAGE du Bassin versant de la Grosne, dûment convoqué en date du 23 mars 2023, s'est réuni au quai de la gare à CLUNY, sous la présidence de Mr BORDET Jean-François.

#### Délégués présents :

- CC du Clunisois : Daniel GELIN, Jean-Luc DELPEUCH, Guy PONCET, Gilles BURTEAU
- CC du Sud de la Côte Chalonnaise : Alexandre DUPARAY, Pascal GUENARD
- CC entre Saône et Grosne : Jean-François BORDET, Christian PROTET, Philippe DURIAUX.
- CC St Cyr – Mère Boitier : Jacques CHORIER, Pierre-Yves QUELIN
- CA Le Grand Chalon : Marc LABULLE
- CC Saône Beaujolais :

Délégués excusés : Jean-François FARENC (pouvoir à Daniel GELIN), Thierry PARRET (pouvoir à Pascal GUENARD), René THEVENON (pouvoir à Guy PONCET)

#### Délégués absents :

Assistait en outre à la séance :

- NAVARIN Marjorie, secrétaire de l'EPAGE du bassin versant de la Grosne.
- FONTANEL Fanny, ingénieure de rivière de l'EPAGE du bassin versant de la Grosne.

Le quorum étant atteint le Comité peut valablement délibérer.

#### 1-Compte de gestion 2022.

Le Président expose aux membres du Comité Syndical que le compte de gestion est établi par Mr Henry FONTANY à la clôture de l'exercice.

Le Président le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis au Comité Syndical.

**Après délibération, le Comité syndicale accepte, à l'unanimité des présents et représentés, le compte de gestion 2022**



#### **4- budget primitif 2023**

Le Président présente le budget primitif 2023 comme suit :

Investissement :

Dépenses : 348 631,40€

Recettes : 348 631,40€

Fonctionnement :

Dépenses : 292 484,99 €

Recettes : 292 484,99 €

**Après délibération, le Comité syndicale accepte, à l'unanimité des présents et représentés, le budget primitif 2023.**

#### **5- Présentation des objectifs 2023**

Fanny Fontanel présente à l'ensemble des membres du comité une synthèse des actions menées sur le premier trimestre 2023

##### **A) Le contrat de bassin**

Le contrat de bassin Grosne 2023-2024 a été relu par l'Agence de l'eau RMC et passe en commission des aides jeudi prochain, le 6 avril 2023.

La signature officielle du contrat avec les deux autres signataires (Fédération de pêche de Saône et Loire et l'ONF) devrait avoir lieu courant juin 2023.

Un sondage sera prochainement envoyé à l'ensemble des acteurs de l'eau et élus des EPCI-FP pour fixer la date du prochain comité de bassin. Ce comité de bassin permettra de présenter le contrat à l'ensemble des acteurs et faire un point sur l'état d'avancement des études à lancer ou en cours.

##### **B) Animation sur le territoire**

###### **Animation :**

- Lien avec les maires des communes concernées pour récupérer le nom des exploitants sur les terrains concernés par les projets.  
(Exemple : Deux-Grosne, Savigny, St-Gengoux-le-National...)
- L'animation auprès des exploitants et propriétaires va débiter dès l'arrivée du technicien avec une répartition des projets technicien / chargé de mission.

##### **C) Lancement des études**

###### **1- Etude stratégique pour la restauration morphologique du bassin versant de la Grosne :**

✓ **1<sup>ère</sup> phase d'étude 2023 : 3 devis en cours car étude < 40 000 € :**

✓ **Objectif :** d'établir une stratégie de priorisation argumentée des cours d'eau, **masses d'eau et/ou tronçons** de la Grosne et de proposer un échantillon des linéaires prioritaires pour un programme de travaux.

**Suivi :** Note technique envoyé aux prestataires pour avoir des devis complets et répondant à la problématique.

Devis → courant avril 2023  
Lancement de l'étude → mai / juin 2023  
Durée de l'étude : ~ 6 mois

✓ **2<sup>ème</sup> phase d'étude 2024 : appel d'offre car étude > 40 000 €**

**Objectif :** évaluer la qualité physique sur les masses d'eau et/ou tronçons prioritaires afin d'identifier des tronçons à fort enjeux pour présenter des fiches esquisses de projets et 2 au stade projet.

**Suivi :** un marché public sera passé pour cette étude.

DCE → fin 2023  
Lancement de l'offre → Début 2024  
Durée de l'étude → ~ 6-8 mois

## **2-Restauration de la continuité écologique au niveau du seuil du lavoir de St-Pierre-le-Vieux :**

Secteur avec des enjeux importants : cours d'eau de la Grosne classé en liste 2 avec une continuité écologique à restaurer.

Secteur avec des contraintes de sites importantes : fondations de maisons en amont, murs le long des berges en rive gauche, fondation de ponts en amont, conduite du réseau d'assainissement dans la rivière etc...

### **Questions auprès des élus :**

Ce projet est complexe avec des contraintes de site non négligeable :

*Etes-vous d'accord pour passer via une maîtrise d'œuvre afin que le BE s'engage à rédiger le CCTP Travaux avec l'EPAGE et à assurer le suivi de chantier ?*

### **→ Synthèse des échanges lors du comité :**

- L'EPAGE n'ira pas sur la restauration de la continuité écologique via l'effacement total du seuil du lavoir de St-Pierre-le-Vieux. Il n'aura donc pas besoin d'engager une maîtrise d'œuvre pour la rédaction du CCTP Travaux et du suivi de chantier.
- Fanny Fontanel précise qu'une sortie de terrain avec, en appui un agent de l'EPTB Saône Doubs, est prévue lundi 3 avril pour identifier la faisabilité de la restauration écologique sans effacement total du seuil.
- Jacques Chorier propose qu'une réunion de concertation avec la commune soit organisée assez rapidement.

La séance est levée à 20h30

Le Président,  
Jean-François BORDET

